

*projet*

**AVENANT n°3**  
**à la CONVENTION PLURIANNUELLE**  
**pour attribution d'une subvention exceptionnelle**  
**pour l'exercice 2017 avec**  
**l'association LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC**

**ENTRE :**

La Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 20 juin 2017,

et

L'association dénommée LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC, n° Siret 417 607 793 00011, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 15 rue Grande à Cognac, représentée par sa présidente, Madame Lydia DUSSAUZE, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 17 avril 2015,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017 adoptée par délibération du 6 avril 2017 et signée le 4 mai 2017,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**  
**PRÉAMBULE**

Dans le cadre de son festival, l'Association a pris l'initiative de créer une résidence d'écriture, baptisée Jean Monnet, dédiée à la jeune littérature européenne.

Cette résidence serait un outil précieux pour animer le territoire avec une programmation de rencontres en établissements scolaires, bibliothèques et librairies.

Elle permettrait également de se positionner au niveau national en développant des partenariats avec d'autres structures d'accueil internationales, au premier rang desquelles la Villa Marguerite Yourcenar dans le département du Nord, mais aussi le Domaine de Malagar en Gironde ou le Centre Intermondes à La Rochelle.

**Article 1<sup>er</sup>**

Il y a lieu de conclure un avenant N°3 à la convention du 25 janvier 2017 portant attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € afin d'accompagner l'Association Littératures Européennes Cognac dans le développement de son projet de création de résidence d'écriture.

Cette subvention est exclusivement destinée au financement de ce projet.

**Article 2**

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 17 avril 2015.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
LITTÉRATURES EUROPÉENNES,

Le Maire,

Lydia DUSSAUZE

Michel GOURINCHAS